Objet : Convention d'occupation précaire d'un bureau de permanence mutualisé entre la CCBTA et la CCI Gard

DECISION N° 047-2023

(3.6 Actes de gestion du domaine privé)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L2211-1 et L2222-1 et suivants ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 20-031 du 4 juin 2020 portant délégation du Conseil au Président ;
Vu le projet de convention annexé ;

Considérant :

- la compétence développement économique de la CCBTA et l'enjeux de maintenir des services aux entreprises sur le territoire de la Terre d'Argence ;
- la demande de la CCI Gard de pouvoir disposer d'un bureau de permanences en vue de pouvoir réinstaurer un service de proximité de la CCI à destination des entreprises du territoire ;
- la nécessité de conclure une convention d'occupation précaire déterminant les conditions de la mise à disposition de ce bureau ;

DECIDE

Article 1 : De conclure avec la CCI Gard, dont le siège est situé à NIMES (30), une convention d'occupation précaire portant sur un bureau de permanences mutualisé.

Article 2 : Précise que le bureau de permanences mutualisé est situé au rez-de-chaussée du siège de la CCBTA sis 1 avenue de la Croix Blanche 30300 Beaucaire et que la mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 3 : Indique que la convention est conclue à compter du 1er mai 2023 pour une période initiale d'un an. Elle est ensuite tacitement renouvelable quatre fois par période d'un an soit une période globale prévisionnelle jusqu'au 1er mai 2028.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via l'application www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification

Fait à Beaucaire,

Le 17 mai 2023
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230517-047-2023-CC
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, représentée par son Président, Monsieur Juan MARTINEZ agissant en exécution d'une délibération du conseil communautaire n°20-031 du 4 juin 2020, dont le siège social est situé 1 avenue de la Croix Blanche - 30300 BEAUCAIRE
Téléphone : 04 66 59 54 54
Mail : contact@laterredargence.fr

Ci-après dénommée « la CCBTA » ou « communauté de communes

»,D'une part,

Et

D'autre part,

La CCI Gard, représentée par son Président Monsieur Eric GIRAUDIER, dont le siège social se situe 793 chemin du Mas de Vignolles - 30032 NIMES Cedex 01
SIRET : 130 022 825 00231
Téléphone : 04 66 879 879
Email : accueil@gard.cci.fr

Ci-après dénommée « la CCI Gard »

Conjointement dénommées « Les Parties »,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La CCI Gard disposait, entre 2015 et 2020, d'un local au rez-de-chaussée du siège de la CCBTA afin d'y tenir une permanence dans le cadre d'une convention de mise à disposition. Cette permanence avait été arrêtée en 2020 à l'expiration de la durée globale de convention et dans un contexte de crise sanitaire.

Dans le cadre de la réorganisation de son activité, la CCI Gard souhaite remettre en place les permanences territoriales afin d'être au plus près des entreprises. La CCI Gard a ainsi sollicité la CCBTA afin de savoir si un local était disponible à cet effet dans ses locaux.

Consciente des enjeux pour les entreprises du territoire et afin de permettre le maintien des services de proximité, la CCBTA accepte de mettre à disposition, à titre gracieux, un bureau de permanence mutualisé avec d'autres structures.

Ainsi il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités et conditions de la mise à disposition par la CCBTA à la CCI Gard d'un bureau de permanence mutualisé sis au rez-de-chaussée du siège de la CCBTA : 1 avenue de la Croix Blanche - 30300 Beaucaire.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION ET DE L'OCCUPATION

La présente convention prend effet à compter du 1er mai 2023. L'occupation est consentie pour une durée d'un [1] an à compter du 1er mai 2023, renouvelable 4 fois sans que sa durée ne puisse excéder cinq ans. Elle se renouvellera tacitement jusqu'à son terme sauf usage de la faculté de l'une ou de l'autre des parties de la dénoncer dans le respect d'un préavis de trois mois.

ARTICLE 3 – MODALITES

Le bureau de permanence est mis à disposition de la CCI Gard deux jours par semaine. Les jours seront définis par la CCBTA en cohérence avec le planning des permanences de la CCBTA dans le local mis à disposition. La CCI Gard en sera informée par courriel.

Les permanences dans le bureau se dérouleront suivant les horaires d'ouverture au public du bâtiment de la Communauté de Communes à savoir :

- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Pour cette permanence, la CCI Gard utilisera son propre mobilier (bureau, armoire, etc.) et matériel informatique. Elle devra également avoir recours à internet par ses propres moyens, la CCBTA ne disposant pas de réseau wifi accessible.

L'utilisation du local s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs et dans le respect du règlement intérieur et des règles de sécurité mises en place au sein des locaux.

A ce titre la CCI Gard déclare :

- avoir procédé à une visite des lieux et constaté dans les locaux l'emplacement des dispositifs d'alarme, les moyens d'extinction ;
- avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours, avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité.

La présente mise à disposition est consentie exclusivement à la CCI Gard. Elle ne peut être cédée.

ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES

La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

ARTICLE 5 – ETAT DES LIEUX

Un état des lieux sera réalisé à la signature de la présente convention et à la fin de la mise à disposition du bureau de permanence.

La CCI Gard déclare prendre le local dans l'état où il se trouve sans pouvoir formuler la moindre revendication à l'encontre de la CCBTA.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

La CCBTA s'engage à assumer l'ensemble des obligations des propriétaires et les réparations nécessaires à la préservation des biens et équipements ainsi que la totalité des contrôles réglementaires.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS DE L'OCCUPANT, RESPONSABILITE ET ASSURANCE

La CCBTA ne saurait être tenue pour responsable des vols et dégradations susceptibles d'être commis dans le local mis à disposition. La CCI Gard doit souscrire des polices d'assurances nécessaires pour couvrir les conséquences pécuniaires de toutes les responsabilités qu'elle encourt du fait de ses activités et de sa présence dans les lieux mis à disposition pour tout dommage causé tant à des tiers qu'à la CCBTA, propriétaire des lieux, qu'à toute autre personne. Elle doit garantir également les meubles et le matériel installé dans les lieux.

Une attestation d'assurance sera transmise chaque année avant le 15 janvier. Pour 2023, elle sera transmise avant le 31 mai.

ARTICLE 8 – RESILIATION

Si à une époque quelconque, l'intérêt général, les besoins d'exploitation ou la sécurité publique nécessitaient la modification, le déplacement ou la suppression de l'autorisation, l'occupant, après réception d'un courrier recommandé avec accusé de réception, serait tenu de libérer les lieux dans le délai fixé par la CCBTA dans ce courrier.

Résiliation en cas d'inobservation de l'occupant

En cas d'inobservation de l'une des dispositions de la présente convention, la CCBTA pourra mettre fin à celle-ci après mise en demeure restée sans effet. Cette mise en demeure sera envoyée par lettre recommandée.

Résiliation à la demande de l'occupant

L'occupant pourra résilier la convention sous réserve d'un préavis de trois [3] mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 - FIN DE LA CONVENTION

À l'expiration de la présente convention, quel qu'en soit le motif, la CCI Gard devra évacuer les lieux occupés, enlever ses installations et remettre les lieux en état à ses frais dans un délai d'un mois.

A défaut d'y procéder dans ce délai, la CCBTA se réserve le droit de remettre les lieux en l'état. Les frais de remise en état seront à la charge de l'occupant.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les présentes ne pourront être modifiées que par voie d'avenant écrit et signé par les personnes dûment habilitées à cet effet par chaque partie et dans les formes qui auront permis son établissement.

ARTICLE 11 – INFORMATION SUR LE DROIT APPLICABLE

Il est rappelé que la présente convention est régie, en raison de son objet, par les règles du droit administratif. En cas de différend, les parties feront leurs meilleurs efforts afin de régler leur litige à l'amiable. A défaut d'accord trouvé dans un délai raisonnable, leur litige sera soumis à la juridiction du Tribunal administratif de Nîmes, juridiction compétente.

ARTICLE 12 – RGPD

Chaque partie au contrat est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution du contrat. Ces règles sont issues du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ci- après désigné « le règlement européen sur la protection des données ». Le cocontractant est autorisé à traiter pour le compte de la CCBTA les données à caractère personnel nécessaires pour l'objet du contrat. Pour plus de renseignements : contact.dpo@laterredargence.fr.

Fait en deux exemplaires originaux à Beaucaire, le _____

Président de la CCI Gard,
Eric GIRAUDIER

Chambre de Commerce et d'Industrie du GARD
CCI GARD

Visa n° 2023-2058

Président de la CCBTA,
Juan MARTINEZ

Le 17 mai 2023
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230517-047-2023-CC
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

Objet : Acceptation d'un sous-traitant – Marché n° 2022-06-10 : Travaux d'aménagement de la vélo-route Via Rhôna entre Beaucaire et Fourques

DECISION N° 048-2023
(1.1 Marchés publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2193-1 et R2193-1 et suivants relatifs à la sous-traitance ;
Vu les statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;
Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président en ce qui concerne les marchés publics ;
Vu le marché n° 2022-06-10 dont est titulaire le groupement d'entreprises entre les sociétés LAUTIER-MOUSSAC (Etablissement BRAJA VESIGNE), CARMINATI Frères et ESR ;
Vu l'avenant n° 1 à ce marché en date du 29 février ;
Vu l'avenant n° 2 à ce marché en date du 18 avril 2023 ;
Vu la demande d'acceptation d'un sous-traitant transmise par le titulaire du marché susvisé ;

Considérant :

- **Que** la SA LAUTIER-MOUSSAC (BRAJA VESIGNE), titulaire du marché n° 2022-06-10 - Travaux d'aménagement de la vélo-route Via Rhôna entre Beaucaire et Fourques - et mandataire du groupement conjoint avec les sociétés CARMINATI Frères et ESR a présenté une demande d'acception de la société ECOSTAB comme sous-traitant ;
- **Que** la demande de sous-traitance porte sur la réalisation de traitement de sol à la chaux ;
- **Qu'**il convient d'accepter cette demande de sous-traitance et d'acter ces différentes évolutions dans l'exécution du marché ;

DECIDE

Article 1 : Accepte la SAS ECOSTAB, dont le siège est situé à Fronton (31 620) et le numéro de SIRET est le 450 357 157 00046, comme sous-traitant du titulaire du marché susvisé qui se décompose désormais ainsi :

Montant du marché	€ HT
LAUTIER MOUSSAC – Etablissement BRAJA VESIGNE (titulaire)	1 690 682,04 € HT
CARMINATI Frères (co-traitant)	45 728 € HT
ESR (co-traitant)	241 565 € HT
ECOSTAB (sous-traitant n° 1)	73 325 € HT en autoliquidation

Article 2 : Les dépenses seront inscrites au budget et réparties comme suit :

Budget	**Opération-Article-Fonction**
Principal	9091-2313-95

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du conseil communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à Beaucaire,

Le 17 mai 2023
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230517-048-2023-CC
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **DC4**

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE N°01LM[1]

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 23612-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12, et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

■ Désignation de l'acheteur :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

CCBTA
1, Avenue de la Croix Blanche
30300 BEAUCAIRE
Tél. : 04.66.59.92.80.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) :
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

CCBTA – Monsieur Le Président
1, Avenue de la Croix Blanche - 30300 BEAUCAIRE
Tél. : 04.66.59.92.80.

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance.)

Travaux d'aménagement de la vélo-route Via Rhôna entre Beaucaire et Fourques
Marché n°2022-06.10

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :
(Cocher la case correspondante.)

☐ un document annexé à l'offre du soumissionnaire

☒ un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement *(sous-traitant présenté après attribution du marché)*

☐ un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du.....

[1] Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

Groupement **: LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE / SAS CARMINATI FRERES / SAS ESR**

Les prestations sous-traitées seront réalisées pour le compte du mandataire :

LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE (SA)
Ets secondaire : N°5 Zone d'Activités Peire Plantade – RD 226 - 30190 MOUSSAC

■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

Siège Social : 71, Avenue Frédéric Mistral – BP n°50071 – 84102 ORANGE CEDEX

■ Adresse électronique : **lautier@brajavesigne-lm.fr**

■ Numéros de téléphone et de télécopie : **Tél. : 04.66.81.61.87.**

■ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

SIRET 319 755 823 00196

■ Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

SA

■ En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE (SA)
Siège Social : 71, Avenue Frédéric Mistral – BP n°50071 – 84102 ORANGE CEDEX
Ets secondaire : N°5 Zone d'Activités Peire Plantade – RD 226 - 30190 MOUSSAC
Tél. : 04.66.81.61.87. – Courriel : lautier@brajavesigne-lm.fr

E - Identification du sous-traitant

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

ECOSTAB
3965, Chemin de Canals – 31620 FRONTON

■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) : **Sans objet**

■ Adresse électronique : **ecostab@ecostab.com**

■ Numéros de téléphone : et de télécopie : **Tél. : 05.62.08.23.83.**

■ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

SIRET 450 357 157 00046 – CODE APE 4312B – Capital : 255 050.00 €

■ Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :

SAS – RCS Toulouse B 450 357 157

■ Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :
(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur.)

Mr David DAGUZAN – Directeur Général

■ Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique) ?

☒ Oui ☐ Non

■ Pour les **marchés de défense ou de sécurité** passés par les services du ministère de la défense uniquement **et** à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service (article R. 2393-33 du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

☐ Oui ☐ Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance.)

■ **Nature des prestations sous-traitées** : **Réalisation de traitement à la chaux**

■ ~~**Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel** *(à compléter le cas échéant)* :~~

~~Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) : .....~~

~~La durée du traitement est : .....~~

~~La nature des opérations réalisées sur les données est : .....~~

~~La ou les finalité(s) du traitement sont : .....~~

~~Les données à caractère personnel traitées sont : .....~~

~~Les catégories de personnes concernées sont : .....~~

~~Le soumissionnaire/titulaire déclare que :~~

~~☐ Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;~~

~~☐ Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).~~

■ ~~Dans les **marchés de défense et de sécurité**, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :~~

G - Prix des prestations sous-traitées

■ **Montant des prestations sous-traitées** :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA : ..... .
- Montant HT : ..... .
- Montant TTC : ..... .

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2 *nonies* de l'article 283 du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) : **0%**.
- Montant hors TVA : **73 325.00 €**

■ **Modalités de variation des prix** : **Prix Fermes**

■ **Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct** *(article R. 2193-10 ou article R. 2393-33 du code de la commande publique)* :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Oui ☐ Non

H - Conditions de paiement

■ Compte à créditer : **RIB Ci-joint**
(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire : **Crédit Agricole Leasing et Factoring**

Numéro de compte : **16850-00001-99994557371-11**

■ Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Oui ☒ Non

I - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2.)

I1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

- **DC2 + Extrait Kbis de moins de 3 mois**
- **Attestation de régularité fiscale et sociale (URSSAF, IMPOTS, CONGES PAYES)**
- **Certificat attestant de la régularité au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés**
- **Attestation sur l'honneur**
- **Liste des travailleurs étrangers**
- **Attestation d'assurance en cours de validité**
- **Carte Professionnelle + capacités techniques (liste personnel, matériel, références)**

I2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

J - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

J1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) :

a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (**) ;

b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☒

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

J2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1ère hypothèse ☒ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU **(Exemplaire unique non délivré sur ce marché)**

☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2ème hypothèse ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

☐ le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

L - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(*Nota* : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant)

A **Fronton**, le **09 Février 2023**

Le sous-traitant :
(personne identifiée rubrique E du DC4)

nathalie MOREL
Signé numériquement par nathalie MOREL
DN : cn=nathalie MOREL, c=FR, o=ECOSTAB, ou=0002 450357157, email=nathalie.m@ecostab.com
Date : 2023.02.13 10:51:52 +01'00'

A **Moussac**, le **09 Février 2023**

Le soumissionnaire ou le titulaire :
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

Le Mandataire

Sebastien DIAZ
Signature numérique de Sebastien DIAZ
Date : 2023.02.22 09:58:47 +01'00'

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A Beaucaire , le 17/05/2023

Le représentant de l'acheteur :

Le 17 mai 2023
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230517-048-2023-CC
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

M - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A , le

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019.

Objet : Attribution du marché public n° 2023-04-14 – Ilot Aillaud – Travaux de mise en sécurité de la cheminée

DECISION N° 049-2023
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2122-1 et R. 2122-1 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables ;
Vu les statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;
Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;
Vu la consultation lancée le 31 janvier 2023 et clôturée le 27 février 2023 ;
Vu l'offre de la société SANCHEZ CONSTRUCTIONS METALLIQUES ;

Considérant :

- Qu'une consultation a été lancée en vue la réalisation de travaux de mise en sécurité de l'Ilot Aillaud ;
- Que cette consultation a été infructueuse pour le lot n° 2 – Consolidation de la cheminée -, aucune offre n'ayant été remise ;
- Que les dispositions susvisées du code de la commande publique permettent, dans une telle hypothèse, de passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables à condition que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées ;
- Que l'offre présentée par la société SANCHEZ CONSTRUCTIONS METALLIQUES répond aux attentes de la CCBTA ;

DECIDE

Article 1 : De conclure un marché avec la société SANCHEZ CONSTRUCTIONS METALLIQUES, dont le siège est situé à Alès (30 100) et le numéro de SIRET est le suivant : 538 070 509 000 12, pour la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'Ilot Aillaud.

Article 2 : Indique que le montant de ce marché est de 51 800 euros HT et que les dépenses seront inscrites au budget Principal en cours comme suit : Opération 9101 – article 2313 – fonction 324.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à Beaucaire,

Le 17 mai 2023
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230517-049-2023-CC
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

CCBTA
Communauté de communes
Beaucaire Terre d'Argence

Marché n° 2023-04-14

ACTE D'ENGAGEMENT

L'entreprise (dénomination sociale) : SANCHEZ CONSTRUCTIONS METALLIQUES
Représentée par M. SANCHEZ YANICK
Agissant en qualité de GERANT
Siège de l'entreprise 326 RUE ANDRE BOULLE – ZI BRUEGES NORD – 30100 ALES
Téléphone 04 66 86 05 15
Courriel fs@sanchezmetal.fr
N° de SIRET 538 070 509 000 12

Objet du contrat Ilot Aillaud – Travaux de mise en sécurité de la cheminée
Adresse de livraison ou de l'exécution de la prestation Ilot Aillaud – Place Raimond VII, Beaucaire (30 300)
N° et date du devis : devis 1544 du 24/04/2023
Délai de réalisation de la prestation Fixé par ordre de service
Montant HT 51 800
Montant TVA 10 360
Total 62 160

Le paiement est à effectuer sur le compte suivant : v. RIB

Bénéficiaire SCM SARL
IBAN FR76 1350 6100 0018 3600 1700 018
BIC AGRIFRPP835

Date, signature, cachet du titulaire

Le 16/05/2023

SANCHEZ CONSTRUCTION METALLIQUES
SARL SCM
326, rue André Boulle - ZI Brueges Nord - 30100 ALES
Tél. 04.66.86.05.15 Fax 04.66.78.74.67
Email : sarl.scm30@gmail.com
N° Siret : 538 070 509 00012 - APE 4399B

Fait à Alès, le 16/05/2023

Le 17 mai 2023
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230517-049-2023-CC
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

SANCHEZ CONSTRUCTIONS METALLIQUES

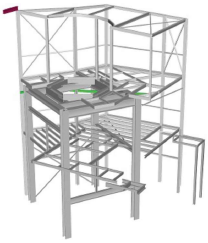

SARL SCM

326 Rue Andre Boulle - ZI Bruèges Nord

30100 ALES

Tél : 04.66.86.05.15

Email : fs@sanchezmetal.fr

Auvents - Escaliers - Mezzanines - Structures Métalliques

D E V I S n° 00001544

Du 24 avril 2023

CCBTA

1 AVENUE DE LA CROIX BLANCHE

30300 BEAUCAIRE

Objet du devis :

CHEMINEE CHATEAU DE BEAUCAIRE

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	1. TRAVAUX PREPARATOIRES				
1	1.1 Installation chantier niveau cheminée	Ens	1,00	10 070,00	10 070,00
	1.2 Nettoyage des végétaux pied de cheminée	PM			
	1.3 Pose échafaudage périphérique	Pm			
	2. ETUDES				
2	2.1 Relevés de côtes, plans, notes de calcul	Ens	1,00	3 750,00	3 750,00
3	**3. APPROVISONNEMENT ET FABRICATION EN ATELIER**	Ens	1,00	8 336,00	8 336,00
	4. INSTALLATION ZONE CHANTIER				
4	4.1 Zone sécurisée par barrières HERAS	Ens	1,00	1 000,00	1 000,00
5	4.2 Rapatriement matériel de levage (grue) et matériel	Ens	1,00	4 590,00	4 590,00
	5. TRVAUX D'EXECUTION				
6	5.1 Pose de 9 viroles métalliques autour de la cheminée	U	9,00	1 200,00	10 800,00
7	5.2 Pose des UPN 180 + goussets liaison viroles	U	4,00	2 000,00	8 000,00
8	5.3 Pose des tirants sur paroi verticale dans mur de soutenement du chateau et scellement par résine chimique en lieu et place des massifs béton prévus (prestation déjà réalisée sur les Arènes de Nîmes lors de la pose du dome qui assure la couverture de celle-ci)	U	2,00	2 127,00	4 254,00
9	5.4 Repli + nettoyage chantier	F	1,00	1 000,00	1 000,00

©Sage

Total H.T.	**51 800,00**
Total T.V.A. 20,00 %	**10 360,00**
Total T.T.C.	62 160,00
Net à payer (Euro)	**62 160,00**

RIB : CRCA Languedoc
FR76 1350 6100 0018 3600 1700 018 - BIC : AGRIFRPP835

Pas d'escompte, même en cas de règlement anticipé. Taux de pénalité de retard : 0 %.

Détenteur de contrats d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle et décennale, souscrits auprès de MMA.

Bon pour Accord & signature client :

Le 17 mai 2023
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230517-049-2023-CC
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

Devis valable 15 jours. **Conditions de règlements : 30 % à la signature du devis.**